

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 septembre 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM : Marcel Mainville
Valère Huet
Denis Fortin
Laurence Beaudoin
Sophie Côté
Nathalie Francoeur

Absence : Monsieur Marc Caron

Étaient également présentes Madame Léona Francoeur, adjointe et monsieur Yvan Pruneau, inspecteur municipal.

Son honneur le maire-suppléant, monsieur Denis Fortin, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

Suite au droit de veto que monsieur le maire s'est servi lundi le 25 septembre (émis par courriel) portant sur l'ensemble du procès-verbal du 21 septembre dernier et qui avait pour effet de suspendre les décisions du conseil, une autre séance extraordinaire a été dûment convoquée :

Résolution # 249-09-17

Approbation de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour tel que présenté est adopté, de même que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 septembre 2017 est approuvé tel que présenté.

- 1- Veto du maire par courriel/séance du 21 septembre dernier
- 2- Travaux urgents route Poirier
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 250-09-17

Signature des contrats de travail par le maire-suppléant

ATTENDU QUE qu'une résolution portant le numéro 035-02-17 a été adoptée par le conseil municipal dans le cadre de la séance régulière du 13 février 2017, autorisant le maire à signer les contrats de travail des employés permanents;

ATTENDU QUE les contrats de travail ne sont toujours pas signés;

ATTENDU QU'une autre résolution a été adoptée à la séance extraordinaire du 21 septembre autorisant le maire suppléant à signer les contrats de travail;

ATTENDU QUE le maire était absent à cette séance;

ATTENDU QUE le seul point à l'ordre du jour portait sur la signature des contrats de travail et que le maire a apposé son droit de veto par courriel le 25 septembre dernier, sur l'ensemble du procès-verbal;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE FRANCOEUR
CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le maire-suppléant, monsieur Denis Fortin est
autorisé à signer les contrats de travail des employés
permanents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 251-09-17

Ruisseau Poirier

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE des travaux correctifs soient apportés afin de
maintenir la route Poirier en état de circulation, ces
travaux sont devenus nécessaires suite aux dégâts survenus
le 30 décembre 2016 (grandes marées).

Ces travaux correctifs concernent également les gabions
qui sont instables dans le ruisseau Poirier qui a fait en
sorte de fragiliser la route municipale.

QUE les travaux sont effectués par Transport Dupuis et
Dupuis inc. selon la soumission présentée de 3 587.22\$
taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 252-09-17

Levée de La réunion

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU la clôture de la séance à 19h35

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

« Je, Denis Fortin maire-suppléant, atteste que la
signature du présent procès-verbal équivaut à la signature
par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire-suppléant

Sec-trésorière

